

DEPARTEMENT DE LA GIRONDE COMMUNE D'ARBANATS**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****Délibération n° 2011- 1**

L'an deux mil onze, le 7 décembre, le Conseil Municipal de la commune d'Arbanats dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur DUBOURG Daniel, Maire

Date de convocation : 1^{er} décembre 2011

Nombre de conseillers en exercice : 13

Nombre de conseillers présents : 10

Nombre de votants : 12

PRÉSENTS : M DUBOURG Mme TEYCHENEY MM RIMAUD Mmes LASSERRE ROUANET MAILLE MM BOYER LEMAITRE PROTHAIS TOURNIER

ABSENTS EXCUSES : M BIROT (procuration à Monsieur DUBOURG)
Mme CLEMENT (procuration à Mme LASSERRE)

ABSENT : M LAMARQUE

Secrétaire de séance : Madame Laurence ROUANET

OBJET : Arrêt du projet du Plan Local d'Urbanisme

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal les conditions dans lesquelles le projet du Plan Local d'Urbanisme (PLU) a été élaboré, à quelle étape de la procédure il se situe, et présente le projet de Plan Local d'Urbanisme.

Le Conseil municipal,

VU Le code de l'Urbanisme, notamment ses articles L 123-9 et suivants, R 123-18,

VU La délibération du 21 mai 2007 prescrivant l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme et les modalités de concertation retenues,

VU le projet et notamment le rapport de présentation, les documents graphiques et les annexes, ainsi que le projet d'aménagement et de développement durable (PADD) approuvé par délibération du 16 septembre 2009,

VU les éléments du porter à la connaissance transmis par le représentant de l'Etat dans le département,

VU La réunion avec les personnes publiques associées,

VU la concertation avec la population par réunions publiques en date du 3 novembre 2009 et 16 novembre 2011,

Considérant que le projet de Plan Local d'Urbanisme est prêt à être transmis pour avis aux personnes publiques qui ont été associées à son élaboration, aux communes limitrophes et aux EPCI directement intéressées.

Après avoir délibéré, à l'unanimité, décide de :

TIRER le bilan de la concertation qui a été mise en œuvre pour l'élaboration du PLU et rappelle les moyens d'informations utilisés :

- Affichage de la délibération prescrivant l'élaboration du PLU pendant la durée de concertation.
- Mise à disposition d'un registre de concertation pendant toute la durée de la phase d'étude.
- Information aux habitants par affichage, parution sur le site de la commune et par rapid'infos distribués dans les boîtes aux lettres.
- Réunions publiques du 3 novembre 2009 pour le PADD et du 16 novembre 2011 pour le projet du PLU.

D'ARRETER le projet du Plan Local d'Urbanisme de la commune d'Arbanats tel annexé à la présente délibération.

Suite délibération 2011-1

PRECISER que :

1) le projet de Plan Local d'Urbanisme sera communiqué pour avis :

- à l'ensemble des personnes publiques mentionnées aux articles L 121-4 et L 123-6 du Code de l'Urbanisme.
- les Présidents des associations agréées en application de l'article L 121-5 pourront en prendre connaissance à la mairie s'ils le demandent,

2) suite aux avis des personnes publiques associées et consultées, le projet sera soumis à enquête publique.

3) conformément à l'article R 123-18 du Code de l'Urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois.

Fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an que dessus



Pour copie conforme

Publié le : 16.12.2011

Reçu à la Sous Préfecture le

Arbanats, le 9 décembre 2011

Le Maire



DEPARTEMENT DE LA GIRONDE COMMUNE D'ARBANATS**-----
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****Délibération n° 2012- 1**

L'an deux mil douze, le 23 février, le Conseil Municipal de la commune d'Arbanats dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur DUBOURG Daniel, Maire

Date de convocation : 17 février 2012

Nombre de conseillers en exercice : 13

Nombre de conseillers présents : 8

Nombre de votants : 11

PRÉSENTS : M DUBOURG Mme TEYCHENEY MM RIMAUD BIROT Mmes LASSERRE MAILLE CLEMENT M PROTHAIS

ABSENTS EXCUSES : Mme ROUANET (procuration à Mme MAILLE)
M BOYER (procuration à Monsieur PROTHAIS)
M LEMAITRE (procuration à Monsieur

ABSENTS : M LAMARQUE TOURNIER

Secrétaire de séance : Madame Marianne CLEMENT

OBJET : Arrêt du projet du Plan Local d'Urbanisme

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 7 décembre 2011 relative à l'arrêt du projet du Plan Local d'Urbanisme de la commune d'Arbanats. Il précise qu'il y a eu de redéposer le projet car une erreur a été constatée dans la version du PADD.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, décide,

D'ARRETER le projet du Plan Local d'Urbanisme de la commune d'Arbanats tel annexé à la présente délibération.

Fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an que dessus

Pour copie conforme

Publié le : 5 Mars 2012

Reçu à la Sous Préfecture le

Arbanats, le 27 février 2012

Le Maire

